

et qu'ils en doivent une part aux créatures de Dieu, leurs frères, qui se trouvent moins bien partagés qu'eux. Et s'ils ne veulent perdre le mérite de leur œuvre, ils devront faire ce sacrifice de bon cœur et en vue de Dieu; car s'ils se montraient récalcitrants, il serait facile de leur prouver, chiffres et statistiques en main, qu'il est de leur intérêt, autant que de leur devoir, de contribuer libéralement à l'instruction des enfants du pauvre. Et par pauvres, je n'entends pas parler seulement des indigents, mais aussi de ceux à qui leur travail journalier ne fournit que les moyens de subsistance ordinaires, classe bien nombreuse en ce pays.

Je viens de parler de statistique. Nous n'avons pas le temps d'aller glaner dans ce champ fécond en enseignements; mais nous pouvons, en passant, y recueillir un fait frappant, une preuve conclusive de la tendance éminemment moralisatrice de l'instruction. D'après un travail statistique récent et soigné, il appert qu'en Angleterre et dans le pays de Galles, sur 25,000 inculpés, (compte rond), il ne s'en est rencontré que 60, qu'on peut appeler instruits, c'est-à-dire sachant plus que les premiers rudiments de l'instruction, la lecture et l'écriture. Cela fait 4 par 1000, ou 1 par 250. Il y a donc 250 chances contre 1, que l'enfant qui aura reçu une bonne éducation sera un honnête homme.

C'est l'instituteur et non plus le canon, a dit Lord Brougham, qui sera désormais l'arbre des destinées du monde. On peut dire, avec un air de vérité, que l'instituteur est devenu le meilleur chef de police, le meilleur substitut de toute force civile ou militaire, destinée au maintien de l'ordre public; qu'à ces prisons, à ces maisons pénitentiaires érigées et entretenues à si grands frais, pour la répression et la punition des crimes contre l'ordre social, on substituera l'humble maison d'école, où les enfants du pauvre apprendront à devenir des citoyens vertueux, industrieux et utiles. Choisirez-vous donc, riches, entre la force publique armée et un corps enseignant respectable, entre la prison et la maison d'école, entre le geolier et le bonreau même, et l'instituteur. De quel côté est votre cœur, votre intérêt, votre Dieu?

Or, il n'y a pas à balancer, il faut choisir et sans fauler. Il n'y a plus à se le cacher, ces mœurs domées et paisibles de nos pères, ces vertus sociales et domestiques si admirées jadis, ces mœurs et des vices importés du dehors. Le temps n'est plus où la serrure était un meuble inutile et inconnu dans nos campagnes, et déjà l'on entend murmurer que les moyens de répression en usage jusqu'à ce jour ne suffisent plus à la sûreté de la paix publique et de la propriété. Ce mal, cette gangrène qui gagne notre société, il faut prendre les moyens de l'arrêter; ou il faut se préparer à couper les membres qui en seront atteints, — le cachot, le bâillon; ou il faut prévenir le mal, — l'école, le progrès intellectuel, l'instruction, tout en procurant à l'homme de nouveaux moyens légitimes d'assurer son bien-être, le relève en même temps à ses propres yeux; il sent qu'il a beaucoup à perdre ou à gagner dans l'estime de ses semblables, et il en est plus fort contre les tentations. L'instruction est donc un puissant auxiliaire au sentiment religieux; et ces deux grands moralisateurs doivent se donner la main; établissant ainsi, entre le ciel et la terre, le plus saint comme le plus salutaire des concerts, ayant pour objet le perfectionnement de l'homme et partant la gloire de Dieu et le bonheur du genre humain.

A continuer.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 25 FEVRIER 1848.

LES OUTRAGES.

Nous avons remarqué il y a quelque temps le paragraphe suivant dans la Gazette de Montréal:

"Nous sommes peiné d'apprendre, et nous avons raison de croire que c'est un fait, que la pratique de dénoncer des individus du haut de l'autel a commencé à avoir lieu dans les églises catholiques-romaines de Bytown, et que divers torts aux intérêts des individus dénoncés ont été attribués à ces dénonciations."

Quoique nous fussions bien persuadé qu'il n'en était nullement ainsi, nous ne pouvions donner un démenti à cet avancé, car les informations nécessaires nous manquaient. Mais aujourd'hui ce n'est plus la même chose. Le révérend père Tolmon, O. M. I., qui est le curé de Bytown, vient d'adresser à ce sujet une lettre au Packet de cette dernière ville. Cette lettre, nous nous empressons de la traduire et de la mettre devant nos lecteurs pour qu'ils puissent juger. Quant à la Gazette de Montréal, nous ne doutons pas que, voyant son erreur, elle ne donne de suite insertion à la lettre du Révérend Père; c'est justice, et simple justice. Voici cette lettre:

"A l'éditeur de la Gazette de Montréal.

MONSIEUR.—Je viens de lire dans votre journal du 16 courant un paragraphe, dans lequel vous dites que l'on a commencé à faire des dénonciations dans les églises catholiques-romaines de Bytown. Je suis surpris que vous ayez publié pareille accusation, si dangereuse dans sa tendance, sans raison et sans preuves. Comme vous n'avez pas craint de publier une charge aussi grave, vous ne refuserez pas, j'espère, de me donner le moyen de la réduire au néant. Il n'y a qu'une seule Église catholique à Bytown; j'en suis le curé, et, par là même, je dois prendre et recevoir la responsabilité de ce qui se dit et se fait dans mon église, par moi-même ou par les autres qui partagent avec moi les devoirs religieux dans cette église. Avant de porter l'accusation que vous avez publiée dans votre feuille, vous auriez dû expliquer ce que vous entendez par "dénonciations." Vous devriez savoir qu'il y a dans la législation de l'Église catholique certains pouvoirs conférés à ses ministres, pouvoirs qui sont reconnus nécessaires, et qui ont été adoptés et mis en usage par les sectes protestantes, — je veux dire le droit d'excommunier des membres indignes. Je n'ai jamais exercé ce droit. — Par "dénonciations," entendez-vous dire que j'ai nommé certaines personnes, ou que j'ai provoqué ou causé, par ma conduite dans l'exercice public de mes fonctions, des offenses ou outrages contre quelque individu? Si tel est le cas, je le nie formellement et hardiment et défie qui que ce soit de prouver le contraire. Il est vrai que, dans le mois d'octobre, j'ai censuré et condamné du haut de la chaire la conduite du bureau de santé, qui avait adopté et publié un rapport contenant des erreurs et des faussetés; ce rapport était regardé comme tendant à empêcher le gouvernement de payer aux Sœurs de la charité les sommes qui leur étaient dues

pour l'érection d'un hôpital, et l'entretien des émigrés malades. Je considérais de mon devoir de désapprouver pareille conduite à l'égard de personnes qui s'étaient dévouées si généreusement pour alléger les misères des malheureux, et avaient rendu de si grands services au gouvernement. J'agis ainsi, parce que je prévoyais la nécessité de faire un appel au public pour en obtenir des contributions charitables pour le soutien des Sœurs, qui avaient tout dépensé et risqué leurs vies au service du peuple, et qui étaient en danger d'être dépossédées de leurs droits. Je publiai les documents dans les journaux publics, et je les transmis au gouvernement. Ceux contre qui étaient faits ces documents avaient tous les moyens de réfuter mes assertions, et si quelque chose venant de moi pouvait faire du tort à ces individus; c'était plutôt ce qui a paru dans les journaux que ce que j'ai dit en chaire. Des mois se sont écoulés depuis que ceci s'est passé, et ce n'est que depuis deux semaines que les outrages dont on se plaint ont été commis. La première personne lésée, et dont la lettre au sujet de l'attaque faite sur sa maison a donné occasion à un commentaire malicieux et calomnieux, désirait retirer sa lettre, lorsqu'elle fut convaincue que l'on pouvait interpréter cette lettre d'une manière différente qu'elle ne le voulait, mais les éditeurs ne le voulaient pas. Elle m'informa donc personnellement qu'elle ne concourait pas dans les remarques de l'éditeur, et m'écrivit ce qui suit: "D'après les différentes atrocités commises à Bytown durant la semaine dernière, j'en suis venu à la conclusion que leurs auteurs ne pouvaient être poussés par aucune idée de politique ou de religion." Sans doute, il y a eu beaucoup de crimes commis à Bytown depuis sa fondation, mais c'est un fait irrécusable que le nombre et la gravité de ces crimes ont singulièrement diminué. Cette paix règne à Bytown beaucoup plus depuis les quatre dernières années qu'à aucune autre époque auparavant, et cette paix et l'amélioration morale de cette ville sont dues pour la plus grande partie à l'influence et aux efforts du clergé catholique. J'en appelle aux protestants de Bytown pour rendre témoignage de ce fait. L'érection d'un nouvel établissement, les grands travaux publics faits par le gouvernement, les travaux considérables des chantiers sur l'Ottawa, ont amené en cette ville nombre de personnes de différentes nations et de caractères variés. L'opposition d'origine et de caractère ont produit nécessairement des différends. Aussi, une police forte et bien organisée fut-elle jamais plus nécessaire. Nous n'avons jamais en cette protection si désirée. Des institutions municipales ont été demandées et obtenues depuis quelques mois. La corporation est encore incapable de pourvoir à un pareil établissement. Que faudrait-il pour remplacer un pareil établissement? Rien autre chose que les prompts efforts du clergé catholique. Le clergé catholique a fait son devoir. Les magistrats n'ont pas assez de pouvoirs pour se faire craindre, et la preuve en est que trois d'entre eux ont été maltraités. Le clergé catholique a le pouvoir, par la persuasion religieuse, de maintenir le bon ordre, et il n'a pas manqué à ce devoir. On a commis des assauts de toutes sortes, et sur des personnes de presque toutes croyances et classes, et l'on ne connaît aucune cause raisonnable de ces outrages. Certainement on ne peut attribuer ces attaques à la croyance différente en fait de religion ou de politique, car catholiques ou protestants, conservateurs et libéraux ont été servis de la même manière. Durant la semaine actuelle, la ville a joui de la plus parfaite tranquillité, et j'affirme que cette tranquillité est due aux efforts, au zèle et aux prédictions d'un prêtre catholique. Il y a eu souvent des émeutes à Bytown; et l'on peut se demander qui s'est présenté pour les faire cesser. C'est le prêtre catholique. On a plusieurs fois repoussé et insulté les magistrats; le prêtre catholique fut toujours écouté, et ses ordres furent exécutés.

Je dois, comme de raison, conclure que l'accusation, publiée dans votre journal et à laquelle vous êtes porté à croire, ne peut être portée que par un homme qui ignore complètement la situation de Bytown, ou qui est mu par une haine aveugle ou fanatique contre la religion catholique.

P. A. A. TELMON, P. C.

Bytown, 15 février, 1848.

RÉSUMÉ DES NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons enfin reçu nos liasses (quoiqu'incomplètes) de journaux d'Europe, et en donnons aujourd'hui d'amples extraits. Nous voyons que généralement en Europe l'hiver a été rigoureux; en Auvergne il y a eu jusqu'à six pieds de neige et à Lyon il y en avait huit pouces. Et nous, pendant ce temps, nous sommes sans neige, nous croyons presque au printemps et parfois nous nous promeons dans nos jardins et y cueillons des fleurs. C'est chose fort singulière que ce revirement de climat.

En France, à la Chambre des Pairs, la réponse à l'adresse du trône a soulevé de grands et intéressants débats, mais aussi a fait connaître de nouveaux scandales où parfois l'honorable M. Guizot et son illustre ministre se sont trouvés quelque peu impliqués. Mais bah! on commence de par le monde à s'accoutumer à tout cela; c'est si fréquent dans les hautes classes de la société tant en France qu'en Angleterre et ailleurs. Cette réponse à l'adresse a aussi fourni occasion à M. DeMontalembert de faire un magnifique discours sur les affaires de la Suisse, discours qui a réuni toutes les opinions et contraint MM. les ministres à ajouter à leur réponse un paragraphe qui parle hautement en faveur du grand Pontife qui siège à Rome. Il se manifeste dans les rangs ministériels en France des symptômes de division et de cession. MM. Darblay et Desmoussaux, deux conservateurs, ont joint l'opposition; ou craint qu'il ne seront pas les seuls, et l'on allait même jusqu'à dire qu'un "grand nombre" d'entre eux les imiteraient. — Le Roi continuait à être dans un état de santé peu parfait; aussi commença-t-on à se rapprocher, à "se serrer" même autour, de certain duc, qui pourrait bien n'être pas longtemps sans régner sous le titre de régent. — Quant aux affaires de la Plata, la France s'est entendue avec l'Angleterre pour en finir au plus vite; on fera de nouvelles sommations et si ça ne réussit pas on attaquera Oribe et l'on tiendra Buenos-Ayres en état de blocus. — Le duc de Montpensier se fait bâtir un palais magnifique à Madrid, où il se propose d'aller demeurer avec sa royale épouse, l'héritière du trône espagnol. — La France va tenter de nouveau à s'ouvrir des relations avec Madagascar. La Frégate "la Reine Blanche" est partie à cet effet. M. Page la commande. — Quant à Abd-el-Kader on n'avait pas encore décidé sur son

sort en Algérie, la fameuse tribu des Hamianes-Garabas, qui était la Vieille-Garde d'Abd-el-Kader, s'est soumise aux Français.

En Espagne, Salamanca, l'ex-premier ministre, va avoir son procès fait par la chambre des députés. Le ministère est neutre en cette affaire. Le roi est encore malade, mais moins qu'aux derniers temps. Les Iles Chafarinas ont été prises par l'expédition partie de Malaga sous les ordres de Surrano, le pavillon espagnol les protège; celle du centre s'appelle "Ile d'Isabelle II," celle de l'Est "Ile du roi," celle de l'Ouest "Ile du Congrès." La grippe faisait de grands ravages à Madrid où il était mort 122 personnes en un jour.

En Portugal, le ministère est enfin complété par la nomination du baron de France Solla au département de la guerre; ce ministère est Cabraliste. Le comte de Thamar (un Cabral) est envoyé ambassadeur à Paris, d'où, dit-on, il sera bientôt rappelé pour être nommé président du cabinet.

En Belgique, rien de nouveau Léopold (le roi) est à Londres avec la reine "pour calmer," à ce que l'on dit, les allures excentriques de lord Palmerston, et renouer l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre.

Quant à la Suisse, voilà que les grandes puissances continuent leurs envois de notes diplomatiques. Il en est parti deux simultanément, une venant de Londres et l'autre venant à la fois de Paris, Vienne, Berlin et St. Pétersbourg. Toutes deux se prononcent fortement "pour le rétablissement des cantons catholiques" dans le libre exercice de leurs droits, et l'ajournement de toute révision du pacte fédéral jusqu'au moment où les cantons pourront y concourir avec une égale liberté.

En Grèce, la bonne entente avec la Turquie est rétablie: M. Mussurus revient à Athènes comme ambassadeur.

En Italie, la fermentation est pire que jamais. Toute la Sicile est en révolution; le roi de Naples n'y est plus maître: il envoyait aux dernières dates des troupes nombreuses pour soumettre les révoltés. L'empereur d'Autriche avait demandé le passage, à travers les états pontificaux, de 30,000 soldats pour secourir le roi de Naples; cette demande avait été refusée. Charles-Albert, roi du Piémont, approuvait fortement ce refus, et ajoutait, disent les correspondants, que si l'Autriche passait autre, il entrerait en Lombardie à la tête de trente mille hommes. Le portefeuille de la guerre des Etats Pontificaux a été confié au général Gabrielli, ancien officier au service de France. C'est le premier laïque qui paraît au nombre des ministres du Souverain Pontife.

EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE.

ITALIE.—L'Église de Modène vient de perdre son premier pasteur. Mgr Louis Reggiani est mort le 9 janvier des suites d'une attaque d'apoplexie dont il avait été frappé le 4 du même mois.

Le duc de Lucques a cédé récemment son duché à la Toscane, et a été appelé par la mort imprévue de la duchesse de Parme à la succession de ce dernier duché. Né le 25 décembre 1799, il succéda à son père Louis, sous la tutelle et la régence de sa mère, le 27 mai 1803, en qualité de roi d'Émirie; le 15 décembre 1808, il dut céder ce royaume à la France; en 1805, on lui donna le duché de Lucques, qu'il gouverna sous la régence de sa mère, et le 13 mars 1842, il prit lui-même les rênes du gouvernement.

Le duc de Parme actuel, Charles-Louis, est marié depuis le 15 août 1820 avec Marie-Thérèse, fille du roi Victor-Emmanuel Ier de Sardaigne, et sœur de S. M. impératrice d'Autriche. Son fils le prince héréditaire est né le 14 janvier 1823, et a épousé le 10 novembre 1845 Mme la princesse Louise de Bourbon, comtesse de Rosny, fille de feu le duc Charles de Berry.

ROME.—A l'occasion du 1er janvier, le sénat de Rome a publié la proclamation suivante:

"Le Sénat au peuple romain:

"L'année qui s'ouvre aujourd'hui est le commencement d'une ère non moins heureuse que désirée, le principe d'une vie nouvelle et, autant que vous y coopérez vous-mêmes, glorieuse et prospère. Le Pontife que toutes les nations vénèrent et béni rend aujourd'hui à Rome son ancienne dignité, et il vous confie à vous-mêmes, dans la personne de cent de vos frères, l'administration de vos possessions civiles, la richesse et l'honneur de vos champs, la majesté de vos monuments, la santé et l'alimentation du pauvre, le soin d'élever dignement votre postérité. Tout votre bien-être est remis entre les mains d'un corps de cent membres, tous plus empressés les uns que les autres à procurer votre bonheur. La vérité ne saurait échapper à tant d'intelligences, et la justice ne fera jamais défaut à de franches et studieuses délibérations. Il n'est pas besoin de vous dire les obligations qui vous lient sur ce point à Pie IX. Les Romains ne reçoivent de personne des leçons de reconnaissance. Mais appelés à représenter votre centumvrat, nous vous jurons et promettons que tout ce qu'il y a en nous de puissance, de jugement, de vie, nous l'emploierons de manière à ne pas vous laisser de regret de la confiance que vous avez mise en nous. Nous n'avons pas oublié les célestes paroles par lesquelles le vicaire de Jésus-Christ nous a annoncé que sa première pensée et sa volonté la plus chère était que du sommet du Quirinal au sommet du Capitole le prince, le maître et le peuple se rapprochassent et fussent unanimes à travailler pour la vraie prospérité de tous. Vos besoins ne sont pas ignorés, et nous espérons pouvoir ouvrir une voie prompte et légitime à l'accomplissement de vos désirs, sans que les volontés d'un petit nombre se croient les vœux de tous. Pour arriver à ce but (ou bien il sera manqué), il faut le concours de votre force et de votre vertu. Songez combien il est difficile de donner aux affaires publiques une organisation à la fois bonne et nouvelle: heureux si nous parvenons à la préparer! C'est à vous qu'il appartient de la bâtir; le respect des lois divines et humaines, la modération et le calme, l'amour du travail, sont les premiers, les seuls fondements de la félicité publique."

"Au Capitole, le 1er janvier 1848."

Le R. P. Jansen, l'un des membres les plus éminents de la Compagnie de Jésus, est mort subitement.

Par billet de la secrétairerie d'Etat du 30 décembre, Sa Sainteté a dignement nommé:

Vice-président de la Consulte d'Etat, Mgr. Pentini, doyen des clers de la chambre.

La sainte congrégation de l'Index, par un décret du 29 novembre publié à Rome le 13 décembre dernier, a condamné les ouvrages suivants:

L'Echo de Savonarola, recueil mensuel, dirigé par des chrétiens italiens.

Protectiones de Ecclesie Christi, du docteur Tamburinus de Bresca.

Le grand catéchisme de l'Église catholique, à l'usage de toutes les écoles, particulièrement des élèves de troisième et de ceux qui s'assemblent le dimanche dans les écoles; par le docteur Jaumann, doyen de l'église cathédrale de Rottenbourg; approbation de l'ordinaire. Donec corrigatur.

Les gémissements d'une âme repentante tirés de la divine Ecriture et des SS. Pères. Ouvrage italien.

Institutiones juris ecclesiastici, du professeur Xavier Crutineri.

FRANCE.—Le diocèse de La Rochelle vient de faire une perte vivement sentie dans la personne de M. l'abbé Vicard, doyen du chapitre de l'église cathédrale, mort le 25 novembre dernier, âgé de 61 ans.

M. le duc de Glücksberg vient d'être désigné pour aller remplacer, comme ministre d'empire à La Haye, M. le baron de Bussières.

Une extrême sécheresse règne à Lyon, et l'eau manque à peu près totalement dans cette ville. Il se passe, dit un journal de cette ville, une chose sans précédent à Lyon: on y vend l'eau dans les rues. Des porteurs, qui la puisent dans nos rivières, vont ensuite la crier un sou le seau; plusieurs établissements et usines, la plupart des maisons de bains, ont suspendu leur service.

On annonce que LL. AA. RR. le prince et la princesse de Joinville vont partir pour Alger, où ils passeront quelque temps auprès du duc d'Anjou.

Quatre Sœurs du couvent de l'Immaculée Conception de Castres (Tarn), se sont embarquées à Brest le 24 du mois dernier, sur le bâtiment de l'Etat l'Infatigable, pour se rendre en Guinée (Afrique), où elles vont, sous la direction de Mgr Truffet, vicaire apostolique des deux Guinées, se livrer à l'éducation des négresses et aux soins des malades indigènes.

On lit dans la Gazette du Midi:

"Le Père Lacordaire a quitté Marseille ce matin, 11 janvier, à sept heures. A son départ du palais épiscopal, où Mgr de Mazenod lui avait offert une si cordiale hospitalité, l'illustre orateur chrétien a pris congé du premier pasteur de ce diocèse en se prosternant à ses pieds et lui demandant humblement sa bénédiction. Monseigneur avait mis sa voiture à la disposition du Père, qui s'est rendu, accompagné de jeunes gens membres du cercle religieux, au bureau des Messageries royales, où un bon nombre de représentants des autres sociétés catholiques l'attendaient pour lui adresser leurs adieux. Au moment du départ, M. le duc de Sabran s'est avancé et, comme interprète des assistants, il s'est exprimé en ces termes:

"Révérend Père,

"Vous nous avez fait, hier matin, un don magnifique; ce que vous nous avez accordé le soir a été d'une incomparable suavité; c'était une continuelle harmonie pour les oreilles, pour l'âme et pour le cœur; l'impression, à la fois douce et profonde, en demeurera à jamais ineffaçable dans notre mémoire; elle charmera notre souvenir, elle affermira nos pas chancelants dans le difficile chemin de la vertu.

"Adieu, révérend Père, au nom de tous nos confrères en Saint-Vincent-de-Paul, au nom de Marseille; ou plutôt, sans adieu, et puisse le ciel vous ramener parmi nous!"

"A ces courtes et dignes paroles, le célèbre Dominicain a répondu avec la simplicité et la gracieuse effusion qui font le charme de ses manières. Quant à l'espérance d'un retour parmi nous, bien qu'il n'ait pu prendre aucun engagement formel, sa réponse autorise à concevoir cette espérance et à croire qu'elle est d'accord avec le désir sincère de celui que sa mission appelle surtout à évangéliser les grandes cités.

"Avant-hier dimanche, plusieurs centaines de personnes, ayant à leur tête les membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, s'étaient rendues à l'évêché pour offrir leurs remerciements au Père Lacordaire."

L'ambassadeur de la Sublime-Porte à Paris, Suleyman-Pacha, vient de prendre le parti de recevoir comme les autres grandes ambassades, et d'ouvrir ses salons au monde diplomatique et à la société parisienne. Jusqu'ici, les ambassadeurs de la Sublime-Porte n'avaient jamais donné ni soirées, ni bals; S. E. Suleyman-Pacha, qui déjà l'hiver passé a fait chanter les artistes italiens dans ses magnifiques salons, a pensé qu'il était temps de mettre fin à un vieux préjugé; il recevra régulièrement cette année, et joindra, dit-on, à ses réceptions plusieurs bals et concerts.

M. le vicomte de Châteaubriand vient d'offrir à l'église Saint-Malo de Dinan un superbe ostensorio gothique, qui n'a pas moins de 43 pouces et demi de hauteur. Au pied de ce magnifique travail, on remarque, dans des niches, les quatre évangélistes; au dessus, figurent quatre autres petites statues allégoriques. Le tout est surmonté de la vigne symbolique.

M. Calmeles, premier vicaire-général du diocèse d'Albi, ancien recteur d'académie, chevalier de la Légion-d'Honneur, a succombé à l'âge de cinquante-huit ans, aux suites de l'attaque qui l'avait frappé quelques jours avant.

On lit dans l'Ami de la Religion du 22 janvier:

Au commencement d'octobre dernier, l'Ami de la Religion publia le MAXIMUM qui faisait un appel en faveur du diocèse de Montréal au Canada, où dix prêtres ont été enlevés par le typhus. Nous avons la satisfaction d'apprendre que cet appel a été entendu, et qu'il a déjà produit d'heureux résultats. Des prêtres zélés, plusieurs même sacrifiant des positions très-avantageuses, se sont offerts au vénérable évêque, de ce diocèse affligé, et ont demandé à partager les travaux et les dangers de sa pénible mission. Toutefois les besoins sont grands encore, et ce secours, tout précieux qu'il est, ne suffira pas pour les combler.

Nous lisons dans une correspondance de Mélagues (Aveyron):

"Jamais on n'avait vu tant de neige dans nos contrées. Sur une étendue de trois lieues, le toisé moyen est d'un mètre. La toiture gémît sous le poids. Les communications de village à village sont entièrement interrompues."

ALLEMAGNE.—Le 3 janvier, le glas funèbre de la cathédrale de Fulda a annoncé aux fidèles de cette ville le décès de Mgr Jean Léonard Pfaff, leur évêque depuis 1832, à l'âge de 72 ans.

Stuttgart, 14 janvier.

Nous venons d'apprendre que le catéchisme rédigé par M. de Jaumann, doyen du chapitre de Rottenbourg et membre du conseil ecclésiastique attaché au ministère de l'intérieur, a été mis à l'Index à Rome, et que l'ordre a été donné pour les cérémonies liturgiques du culte catholique en 1837, y a été frappé d'une condamnation analogue. Tous les catholiques du royaume rendent grâce au Père commun des fidèles pour ces deux actes de sévérité, qui élèvent et aplaisissent considérablement la voix dans laquelle notre nouvel évêque se promet d'entrer. Malheureusement le catéchisme de M. Jaumann a déjà été introduit, sous l'influence protectrice du gouvernement, dans beaucoup d'écoles catholiques, des prêtres pieux et zélés ne savent trop comment s'y prendre pour extirper le venin que ce catéchisme a déjà inoculé à beaucoup de jeunes âmes.